



**A l'école, on admet les différences,
pas les inégalités.**

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp - FSU 28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL
Tel: 02.37.21.15.32
Port: 06.80.30.33.07
Fax: 02.37.21.39.89

Jean-Christophe Rétho
Secrétaire départemental SNUipp-FSU 28

À

M. l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir

Champhol, le 8 mars 2011

Objet : Emploi de Vie Scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ces dernières années ont été marquées par une forte augmentation de la charge de travail et des responsabilités qui pèsent sur les équipes et particulièrement sur les directrices et directeurs d'école. L'avalanche de tâches liées à la gestion de l'école et imposées par les réformes en cours depuis 2007 devient insupportable.

Depuis un an, un grand nombre de directeurs et directrices se sont vus retirer l'aide administrative dans leur école. Ces personnels répondent à de véritables besoins dans les écoles.

Le Président de la République a annoncé le 10 février dernier que le budget de l'emploi serait rallongé de 500 millions d'euros avec l'objectif de financer davantage de contrats aidés principalement pour les chômeurs de longue durée. Ceux-ci devront être reçus par Pôle Emploi sous trois mois avec, à la clef, « *soit une proposition de formation qualifiante, soit un emploi* ».

Alors que le budget 2011 prévoyait initialement 133,8 millions d'euros pour financer 38 000 emplois aidés dans l'Éducation Nationale, en baisse de 4 500 par rapport à 2010, le ministre Luc Chatel vient d'annoncer à notre organisation syndicale que les 500 millions d'euros en faveur de l'emploi seraient susceptibles très bientôt de permettre le retour de l'aide administrative des directeurs d'école à son niveau initial, notamment pour l'année 2011-2012.

Nous avons sollicité M. le Préfet de département afin qu'il nous précise quelles mesures il entendait prendre pour permettre la réalisation concrète de ces annonces dans notre département.

De la même manière, nous nous adressons à vous pour savoir comment vous allez solliciter les écoles pour recenser leurs demandes de mise à disposition d'une aide administrative, et quels critères de répartition vous comptez retenir.

Pour autant, nous vous rappelons l'exigence du SNUipp-FSU de transformation des emplois précaires en emplois stables et statutaires permettant de reconnaître les spécificités de leurs missions.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au bon fonctionnement de l'École.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération respectueuse.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho